

Commune de Vieille-Chapelle - 62136

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2014
A 19 H 00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 6 FEVRIER 2014

Séance : 01/ 2014

- 9 conseillers présents
- Mademoiselle PAGES Evelyne absente excusée a donné pouvoir à Monsieur CRANKSHAW Freddy
- Absents messieurs COLAERT, DE JONCKHEERE et THOUILLET

L'ordre du jour était le suivant :

- 01 / 2014 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance**
- 01 / 2014 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**
- 01 / 2014 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire**
- 01 / 2014 / 04- * - Prime de Mademoiselle LIBBRECHT**
- 01 / 2014 / 05- * - Autorisation de dépenses d'investissement**
- 01 / 2014 / 06- * - Convention SIADEPB**
- 01 / 2014 / 07- * - Compte rendu des réunions des différents syndicats**
- 01 / 2014 / 08- * - Questions diverses**

Commission local d'évaluation des transferts de charge de NOEUX et environs à ARTOIS COMM
Point la construction de l'école
Réserve sénatoriale Rue du Moulin
Réforme des rythmes scolaires organisation
Réforme de la taxe communale de consommation finale d'électricité
Relais Assistantes Maternelles
Remerciement pour point lumineux rue des Clercs
Tavaux de ma ferme M SENECHAL
Demande de subvention des PEP 62
Droit de préemption terrain des consorts MOUQUET
Pollution de l'étang communal
Demande de subvention AAE 62
Notification attribution compensation Artois comm
Projet schéma régional de cohérence écologique
Fondation du patrimoine remerciements

01 / 2014 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Madame GALLANT Stéphanie se propose et est élue secrétaire de séance à l'unanimité

01 / 2014 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

01 / 2014 / 03- * - Compte rendu des délégations du Maire

Monsieur le Président indique avoir signé les contrats pour le centre aéré de février de

- Madame BILLET Florence, animatrice BAFA
- Monsieur ROGER Baptiste, animateur STAGIAIRE

Et qu'il a acheté des attestations d'accueil pour les étrangers pour un montant de 43 € 50 HT

01 / 2014/ 04- * - Prime de Mademoiselle LIBBRECHT

Monsieur le Président rappelle que Mademoiselle LIBBRECHT Camille (ATSEM) a assuré la direction des centres aérés en 2011 et 2013 et que, du fait de l'écart de salaire entre ATSEM et directeur de centre aéré, une compensation financière lui avait été attribuée lors de la réunion en date du 19 septembre 2011 : elle avait perçu la somme de 850 euros. Monsieur le Président propose de reconduire cette compensation pour l'année 2013. Il indique que lors de la dernière réunion du conseil municipal, un montant de 500 € lui avait été déjà octroyé. Monsieur le Président propose donc de lui attribuer la différence, soit 350 €. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2014/ 05- * - Autorisation de dépenses d'investissement

Monsieur le Président présente le fait qu'une décision modificative avait été prise fin 2013 pour l'acquisition du camion électrique pour un montant TTC de 15 960 € 00. Monsieur le Président explique que le montant de la facture est de 22 800 € 00 car il doit prendre en compte le bonus écologique qui sera, par la suite, reversé à la commune via un titre de recette pour un montant de 6 840 € 00. Monsieur le Président dit que la commune retouchera la TVA sur 22 800 € 00, ce qui est plus intéressant. Afin de pouvoir mandater la facture du camion au plus vite la commune a la possibilité de faire une autorisation de dépenses d'investissement. Monsieur le Président propose donc le texte suivant :

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales offre la possibilité aux communes pour la période comprise entre le 1^{er} janvier d'une année « N » et le vote du Budget Primitif de cette année « N », donc au plus tard au 31 mars, de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2014 et dans la limite du quart des crédits de dépenses ouverts au budget 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2013, et en l'attente du vote du Budget Primitif 2014.

01 / 2014 / 06- * - Convention SIADEPB

Monsieur le Président rend compte aux membres du conseil municipal de la rencontre avec Monsieur FACHE, Président du SIADEBP, qui lui a expliqué que la convention qu'il avait envoyée pour signature

n'obligeait pas la municipalité à effectuer le changement de tous les poteaux programmés, mais que la convention était utilisée par le SIADEBP pour faire les demandes de subvention. Monsieur le Président explique que le seul poteau a changé est celui de la rue de Loisne. Monsieur le Président propose donc de signer cette convention et demande aux membres du conseil municipal de délibérer. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

01 / 2014 / 07- * - Compte rendu des réunions des différents syndicats

SICLA : Monsieur MALY

Monsieur MALY signale qu'il a eu une réunion du SICLA et que le quorum n'a pas été atteint. Une nouvelle réunion est programmée le 25 février 2014.

SIADEBP : Monsieur DELAYEN

Monsieur DELAYEN indique qu'il a eu une réunion du SIADEBP et que le budget primitif a été voté.

ARTOIS COMM : Monsieur DESSE

Monsieur DESSE a assisté à une réunion ARTOIS-COMM relative à l'assainissement. Il en ressort que les communes ne vont plus payer les cotisations du SIPAL et du SYMSAGEL car leur compétence est reprise par ARTOIS COMM.

01 / 2014 / 08- * - Questions diverses

Commission local d'évaluation des transferts de charge de NOEUX et environs à ARTOIS COMM

Monsieur DESSE indique que suite à la fusion entre les agglomérations de communes d'Artois-Comm et Noeux et Environs, il y a lieu d'uniformiser les charges entre les 2 agglomérations en réalisant un transfert de charges. Cela a comme conséquence de faire baisser la cotisation pour la commune de VIEILLE CHAPELLE qui passe de 54 146 € 00 à 57 888 € 21 et d'augmenter les trois taxes perçues par Artois-Comm.

Monsieur le Président donne les taux qui seront appliqués en 2014 au niveau de la taxe d'habitation, du foncier bâti et non bâti par Artois-Comm :

TAXE	TAUX 2013 CAA	TAUX 2014 CAA + CCNE	TAUX 2013 CCNE
TH	12,85 %	13,12 %	7,92 %
FB	2,33 %	2,76 %	8,06 %
TFNB	7,84 %	8,90 %	17,79 %

Afin que les contribuables ne soient pas impactés par cette augmentation des taux, il est proposé aux municipalités de baisser en conséquence les trois taxes perçues cette fois par les communes. Monsieur le Président propose donc de baisser les trois taxes, soit 0,27% pour la taxe d'habitation, 0,43% pour le foncier bâti et 0,68% pour le foncier non bâti.

TAXE	TAUX 2013 COMMUNAL	TAUX 2014 COMMUNAL	DIFFERENCE DE TAUX
TH	19,15 %	18,88 %	- 0,27 %
FB	21,00 %	20,57 %	- 0,43 %
TFNB	48,82 %	48,14 %	- 0,68 %

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité. Le vote définitif interviendra lors du vote du budget primitif 2014.

Monsieur le Président signale aux membres du conseil municipal que l'attribution de la dotation de solidarité communautaire 2014 sera de 9 196 € et que l'estimation du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2014 au bénéfice des communes sera de 1 823 € soit un total de 11 020 € 00

Point la construction de l'école

Monsieur le Président explique que le Permis de Construire pour le déplacement des bungalows a été déposé et que la DDTM demande de revoir le plan d'orientation d'aménagement, Monsieur le Président propose de prendre la délibération suivante :

SCHEMA D'AMENAGEMENT : PRECISIONS SUR LE PLAN D'ORIENTATION

Suite au dépôt de Permis de Construire demandé pour le déplacement et l'implantation des bungalows, le conseil municipal tient à apporter quelques précisions sur les orientations du schéma d'aménagement, précisions qui résultent d'une réflexion plus poussée et aboutie entre l'architecte retenu pour la construction du pôle maternel, les remarques du possible lotisseur, les membres du conseil municipal et les services de la DDTM.

Monsieur le Président tient tout d'abord à rappeler aux membres du conseil municipal que les orientations du schéma d'aménagement ont été élaborées à titre indicatif, il y a 18 mois, lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme. Le secteur d'aménagement se compose d'une zone d'habitat, d'une nouvelle école et intègre un espace public interne en lien avec un aménagement paysager piéton. Le futur quartier se veut perméable aux boucles piétonnes car il permet de relier entre eux des équipements de proximité existants sur site. En effet la zone d'urbanisation future se situe à l'intersection de l'école, du terrain de foot, et du terrain de boules.

Monsieur le Président rappelle qu'il n'est pas question de remettre en cause les orientations telles qu'elles ont été définies dans le PLU, ni de supprimer la zone et/ou le parvis à équipements, mais plutôt de prendre en compte et d'intégrer les dernières réflexions quant à l'aménagement de cet endroit.

Monsieur le Président explique ensuite que l'aménagement doit prendre en compte la circulation des véhicules aux heures de rentrées et sorties de classes, les places de stationnement, l'accès à l'entrée de l'école par une voie à double sens (ce qui éviterait une circulation excessive et inutile à l'intérieur du lotissement) et enfin, l'implantation de la future bibliothèque médiathèque qui prendra place dans les bungalows rénovés. L'aménagement du parvis des équipements doit donc être agrandi à l'intérieur de la zone à équipement pour contenir une raquette de retournement pour faire demi-tour et les bungalows doivent être implantés dans cette zone parallèlement à la future voie d'accès, ce qui présente aussi l'avantage d'aligner les faces avant de l'école et des bungalows.

Monsieur le Président distribue à chaque conseiller le plan d'aménagement ci-joint à la délibération et indique que l'accès aux espaces verts situés au sud restera largement conservé.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Municipal d'opter pour cette solution et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'agencement de la zone à équipement.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

Monsieur le Président signale que le déplacement des bungalows et la mise en place des plots ont un coût d'environ 5 000 € 00.

Monsieur DELAYEN préconise de voir la liaison entre chaque bloc qui constitue les préfabriqués afin de ne pas perdre de temps lors du déplacement de ceux-ci.

Monsieur WALLE s'interroge sur le fait de déplacer les bungalows sur un terrain n'appartenant pas à la commune. Monsieur le Président lui répond que cela ne pose pas de problème car le propriétaire qui est aussi exploitant de la parcelle a donné son accord par écrit et il a aussi validé les plans qui lui ont été envoyés.

Réserve sénatoriale Rue du Moulin

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur VANLERENBERGHE, Sénateur qui nous octroie une subvention pour un montant de 7 500 € 00 pour les travaux d'aménagement de la rue du Moulin.

Réforme des rythmes scolaires organisation

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui nous accorde la dérogation pour l'application comme suit de l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires à la rentrée de septembre 2014 à savoir :

	Enseignement			Pause			Enseignement			TAP		
Lundi	9H	12H	3H	12H	13H30	1H30	13H30	16H30	3H			
Mardi	9H	12H	3H	12H	13H30	1H30	13h30	15h30	2H	15H30	16H30	1H
Mercredi	9H	12H	3H									
Jeudi	9H	12H	3H	12H	13H30	1H30	13h30	15h30	2H	15H30	16H30	1H
Vendredi	9H	12H	3H	12H	13H30	1H30	13h30	15h30	2H	15H30	16H30	1H

Monsieur le Président signale que Madame SIX, directrice de l'école a assisté à une réunion des directeurs d'école et elle a appris que la fermeture d'une classe était envisagée à la rentrée 2014. Monsieur le Président signale qu'il a rencontré avec Madame MOREL Monsieur l'Inspecteur d'Académie. Il lui ont expliqué que cela était une aberration de fermer une classe étant donné que la municipalité avait pris les mesures pour renforcer le nombre d'enfants à l'école (construction du pôle maternel, projet de lotissement, équipements informatiques, ordinateurs portables, TBI, etc..). Monsieur le Président explique que l'Inspecteur ne veut pas prendre en compte les enfants de moins de 3 ans inscrits (il y en a 10 actuellement), ce qui veut dire qu'à la rentrée 2015, on aura plus de problème d'effectif. Il nous faut donc convaincre quelques familles ayant des enfants de plus de 3 ans d'inscrire leur enfants pour la rentrée 2014. Monsieur le Maire indique aussi que Monsieur l'Inspecteur a mentionné que si l'application des rythmes scolaires était intervenue à la rentrée de septembre dernier, cela aurait été un point favorable et que la décision finale n'interviendra qu'après les élections municipales. Cependant l'Inspecteur a bien précisé que la décision de fermeture n'était pas définitivement prise à l'heure actuelle. Monsieur le Président propose maintenant de prendre rendez vous avec le directeur de l'Académie d'Arras, Monsieur CHARLOT afin de lui expliquer les chiffres, la création du pôle maternel et de lui donner les noms des nouveaux inscrits qu'il espère obtenir d'ici là afin d'empêcher à tous prix la fermeture d'une classe.

Monsieur DELAYEN pose la question de savoir s'il y a un téléphone au niveau de la salle « Storet » pour la rentrée de Mars. Monsieur le Président lui signale que la Mairie possède un portable et que cela pourra servir pour la garderie, il va vérifier aussi s'il est possible d'y installer une ligne fixe.

Monsieur le Président rappelle à tous qu'une porte ouverte aura lieu à l'école le samedi 22 mars prochain. Un papier sera distribué dans chaque boîte aux lettres.

Réforme de la taxe communale de consommation finale d'électricité

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal la loi de finances rectificatives pour 2013 votée fin décembre vient de modifier profondément le régime de la taxe communale de

consommation finale d'électricité, à savoir la suppression du seuil des 2000 habitants. La limitation impérative du dispositif de reversement. La FDE ne pourra reverser que 50 % du produit reçu, alors même qu'auparavant c'était la quasi-totalité de ce produit qui était restitué aux communes. L'entrée en vigueur de ce nouveau dispositif est fixée au 1^{er} janvier 2015.

Relais Assistantes Maternelles

Monsieur le Président signale qu'il a assisté au conseil d'administration du Relais Assistantes Maternelles de RICHEBOURG. Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que la cotisation votée pour la commune passerait de 0.60 € à 0.80 € par habitant du fait du départ de la commune de Saily sur la Lys et que la provision pour l'acquisition d'un nouveau véhicule engendre une augmentation supplémentaire de 0.10 € par habitant, soit une cotisation de 0.90 € par habitant pour l'année 2014, ce qui représente 50% de plus par rapport à l'année 2013.

Remerciement pour point lumineux rue des Clercs

Monsieur le Président donne lecture de Monsieur TRINEL et Mademoiselle BECUE qui remercie pour la pose du lampadaire face de chez eux rue des clercs. Monsieur le Président remercie Monsieur WALLE, Adjoint aux travaux ainsi que Messieurs SOCKEEL et WAQUET, les agents communaux.

Travaux de la ferme M SENECHAL

Monsieur le Président rappelle tout d'abord qu'une étude préliminaire avait été faite par l'architecte, Monsieur BARRIOL, concernant les travaux de la ferme de Monsieur Sénéchal et que le montant des travaux avait été évalué à 591 360 € HT. Lors de la dernière réunion de chantier de la ferme de Monsieur SENECHAL, Monsieur BARRIOL a indiqué que le Conseil Général, via le service de la culture pouvait participer au financement à hauteur de 20% du montant des travaux et services et que pour cela, la commune devait monter un dossier de subvention. Après avoir consulté Monsieur TESTART du conseil Général, celui-ci a indiqué à Monsieur le Maire qu'il avait fléchi une somme de 118 272 € en réserve pour la globalité des travaux de ce dossier. Suite à cette information, Monsieur le Président indique qu'il reste sur la 1^{ère} tranche des travaux une part qui n'a pas encore été réalisée, ni facturée (128 692 € 84). Il demande donc aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire une demande de subvention auprès du service culture du conseil général pour un montant de 25 738 € 57 HT, soit 20% du reste des travaux à réaliser.

Après délibération, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Président à faire la nécessaire pour l'aboutissement de ce projet.

Demande de subvention des PEP 62

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de Monsieur le Président des PEP62 et signale que 3 enfants de VIEILLE CHAPELLE bénéficient de l'aide de l'Association Départementale de l'Enseignement Public. Cet organisme met un dispositif d'aide pédagogique à domicile gratuite pour les familles aux enfants malades et accidentés, dispositif d'accompagnement scolaire individualisé et de lutte contre l'illettrisme, attribution de secours financier d'urgence, dans le cas de situation familiales exceptionnelles, aide au départ en vacances ou en classe de découverte, prise en charge individualisée dans les établissements spécialisés gérés par l'association, organisation de séjours de vacances et de classes de découverte. Après cet exposé Monsieur le Président propose d'allouer la somme de 50 € à cet organisme soit un total de 150 euros car trois enfants de VIEILLE CHAPELLE ont été concernés en 2013. Monsieur le Président propose de délibérer. Après délibération les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Droit de préemption terrain des consorts MOUQUET

Monsieur le Président signale qu'il a reçu une demande de droit de préemption concernant le terrain des consorts MOUQUET : le prix de vente est de 19 € 50 le m². La parcelle est actuellement louée par la commune. Ce terrain est situé dans la future zone 1Aub, la superficie de ce terrain est de 24 ares 56 centiares. Monsieur le Président propose de ne pas faire valoir ce droit.

Pollution de l'étang communal

Monsieur le Président donne lecture du rapport de pollution sur l'étang communal, à savoir que l'eau paraissait noire et opaque et qu'une odeur nauséabonde s'en dégagée. En surface, des affleurements blanchâtres étaient apparents. Plusieurs grosses carpes étaient mortes et d'autres poissons plus petits venaient en surface pour respirer. Le constat avait été fait par les services techniques de la commune. D'abord, par des auréoles à la surface puis l'eau serait devenue noire par endroits pour enfin couvrir la totalité de l'étang. Le reste des poissons vivants a été relâché dans l'étang de pêche de VIOLAINES. Cette pollution serait due à un manque d'oxygénation de l'eau. Monsieur WALLE préconise de faire effectuer un curage de cet étang.

Demande de subvention AAE 62

Monsieur le Président indique avoir reçu une demande de subvention de l'AAE (Association d'Action Educative) et explique aux membres du conseil municipal que cette association a financé l'association Avenir Loisir Culture pour un montant de 400 € et que cette année une nouvelle demande de subvention leur a été faite. Monsieur le Président propose aux membres du conseil municipal de verser une subvention de 100 € pour l'AAE. Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité.

Projet schéma régional de cohérence écologique

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le projet de schéma régional de cohérence écologique, tram verte et bleue est mis à disposition des membres du conseil pour ceux qui désirent le lire.

Fondation du patrimoine remerciements

Monsieur le Président donne lecture de la lettre de remerciement pour l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine.

Rapport d'activités de VNF

Monsieur le Président informe les membres du conseil municipal que le rapport d'activités de la Direction Territoriale Nord Pas-de-Calais de Voies Navigables de France est à disposition pour ceux qui désirent le consulter.

Notation du personnel

Monsieur le Président rappelle aux adjoints que l'évaluation des agents doit être faite avant fin mars.

Repas du personnel

Monsieur le Président rappelle que le repas des employés communaux a lieu le samedi 1^{er} mars et demande à chacun de faire un effort pour y participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50.